

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Pouvoirs : 04

Excusé : 00

Absents : 02

Qui ont pris part

à la délibération : 27

Date de convocation : 31 mars 2022

SEANCE DU 7 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h41) – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – Mme RASTOUIL Angélique – M. FRANCESCHINI Damien – M. CLAVE Denis – M. LE PEN Jean-Ronan – M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien.

Etaient absents : M. BLANC Romain (arrivé à 19h03) – Mme MONTAGNY Nolwenn (arrivée à 18h47).

Pouvoirs : Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. FONTANA Alain pouvoir à M. MARIN Michel – Mme SAUQUET Adeline pouvoir à M. TOULOUSE Christian – M. DEZERAUD Philippe donne pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

2- ELECTION DU PRESIDENT POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, il ne peut assister au vote des comptes administratifs.

Aussi, il convient que le Conseil municipal procède à l'élection du Président de séance. Par conséquent, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de procéder à l'élection d'un(e) président(e) avant que ne s'engagent les débats sur les Comptes Administratifs. Il est précisé que Monsieur le Maire redeviendra Président de séance après le vote des Comptes Administratifs.

Candidature enregistrée : Mme ESPOSITO Annie

Le vote à main levée, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales donne le résultat suivant : **Mme ESPOSITO Annie, à l'unanimité.**

- Mme ESPOSITO Annie est déclarée élue en qualité de Présidente de séance pour l'examen des Comptes Administratifs 2021.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 8 avril 2022, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT